

Devenir acteur PRAP 2S – prévention des risques liés à l'activité physique sanitaire et médico-social – version ALM



Objectifs de la formation :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- Observer et Analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les atteintes à la santé susceptible d'être encourues
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention



Programme de la formation :

- Les atteintes à la santé liées à l'activité physique professionnelle, les enjeux sociaux, économiques et réglementaires,
- Les risques, les accidents du travail, les maladies professionnelles,
- Les statistiques : les accidents du travail et les maladies professionnelles,
- Les principes de la prévention des risques,
- Les acteurs internes et externes de la prévention,
- Notion élémentaire d'anatomie et de physiologie,
- Les éléments déterminants de l'activité physique,
- Préparation du travail sur l'analyse des postes de travail,
- Observation et analyse d'une situation de travail,
- Analyse des postes du travail,
- Identification et analyse des déterminants de l'activité physique,
- La proposition d'amélioration des postes de travail,
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort et leurs limites,
- L'évaluation du potentiel de la personne soignée ou aidée afin de la faire participer au maximum de ses possibilités :
- Déplacements naturels du patient,
- Les techniques de manutention manuelle des personnes
- Les aides techniques à la manutention.



Méthodes et moyens pédagogiques :

Apports didactiques, travaux en sous-groupe et exercices pratiques
Après un apport théorique sur les principes déterminants de l'activité physique et l'application sur des séquences audiovisuels, le travail sera transféré à l'étude des cas sur les situations des salariés

Une fiche de proposition d'amélioration sera réalisée et remise à l'animateur de la démarche.



Qualification du formateur :

L'encadrement de la formation est assuré par un formateur certifié référencé par **H2S FORMATION**, organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS



Réglementation :

Article L4121-1, Article L4121-2, Article L4121-3 du Code du travail



Public : Personnel du secteur sanitaire et social



Prérequis : Aucun.



Durée : 28h minimum en présentiel soit 4 jours



Effectif :

De 4 à 10 personnes par session



Validation :

Certificat d'acteur PRAP 2S délivré par le réseau prévention avec une validité de 2 ans
Un maintien et actualisation des compétences est nécessaire tous les 24 mois pour la



Tarification :

En intra : Devis sur demande

Financement :

OPCO, CPF, pôle emploi, direct

Accessibilité : Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

Schneider Prévention Guyane

3, rue Jules Séraphin 97310 KOUROU

www.schneider-prevention.fr

contact@schneider-prevention.fr

05 94 32 37 13